

Accords fiscaux—Loi

M. Tupper: Monsieur le Président, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett) ne rend pas service à la Chambre en soutenant que peu de ministériels se portent à la défense de l'enseignement et de la recherche. En fait, si j'ai bien compris, elle a affirmé qu'elle ne se souvenait pas qu'un seul discours ait été prononcé à cet égard. Je lui signale que l'actuel ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) et son prédecesseur sont intervenus à diverses reprises, tant à la Chambre qu'ailleurs, pour faire valoir l'importance de la science et de la technologie et appuyer l'enseignement et la recherche. Il en va de même pour le député de Guelph (M. Winegard) et le député de Nepean—Carleton (M. Tupper). Donc nombreux sont les ministériels qui apprécient l'enseignement postsecondaire à sa juste valeur. Ils savent quelle richesse il représente pour le pays et ils l'appuient.

Cela étant dit, je voudrais poser une question à la députée. Pour la période allant de l'époque où elle était présidente de l'Université Simon Fraser jusqu'aujourd'hui, peut-elle nous dire dans quelle proportion les subventions accordées ont été effectivement consacrées à l'enseignement postsecondaire dans sa province par rapport aux sommes qui ont été affectées à la construction de routes?

Mme Jewett: Monsieur le Président, c'est peut-être du fait que le député n'est pas des nôtres depuis très longtemps qu'il ne sait pas que j'ai probablement été la critique la plus farouche du gouvernement social-créditiste de la Colombie-Britannique quand ce dernier a négligé de transmettre aux collèges et universités de la province l'augmentation intégrale du financement, aussi maigre soit-elle. Au contraire des autres provinces, la Colombie-Britannique n'a vraiment pas de quoi être fière à cet égard. Je lui ai reproché cette attitude depuis des temps immémoriaux et je persiste encore à le faire. La part des crédits provinciaux qui est affectée à la santé et à l'enseignement diminue. Je crois que c'est la seule province où cela se produit.

Cela dit, le point que je fais valoir, et sur lequel j'insiste, c'est qu'il doit y avoir un système obligeant à rendre des comptes du point de vue financier. Il y en avait un autrefois. Lors du débat sur le projet de loi C-12, les conservateurs se sont joints à moi et à d'autres membres du Nouveau parti démocratique pour réclamer pareil système. Il y en a eu un jusqu'en 1977. Quand j'ai dit que les conservateurs étaient silencieux sur la question, je parlais de ceux qui se sont montrés si loquaces il y a quatre ans. Le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) ne siégeait pas à la Chambre à ce moment-là. J'ai nommé en particulier la députée de Kingston et les Îles, à cause de la merveilleuse campagne que nous avons menée à l'époque contre le programme des restrictions à 6 et 5 p. 100. Je n'ai pas entendu les députés du parti conservateur parler depuis de l'obligation de faire rendre des comptes. Est-ce qu'un député conservateur se lèvera pour dire ceci: «Oui, le système était meilleur avant 1977, lorsqu'on ne pouvait pas obtenir le moindre crédit si ce n'est pour les fins prévues? Je voudrais qu'on nous dise que nous allons avoir un système de responsabilité financière.

• (1430)

La seule chose que les libéraux nous aient apportée en 1984, c'est qu'ils ont obligé les provinces à déposer chaque année un document expliquant comment elles dépensaient l'argent. C'était une politique déclaratoire mais pas une véritable politique de responsabilité financière.

M. Thacker: Monsieur le Président, je voudrais demander à ma collègue d'en face si elle serait disposée à reconnaître qu'il existe une grosse différence entre ce qui s'est passé il y a deux ans lorsque le programme des six et cinq a été instauré à un moment où le taux d'inflation était de 12 à 15 p. 100, et ce qui se passe maintenant avec le projet de loi actuel, qui augmentera les paiements de transfert de 5 p. 100 à un moment où le taux d'inflation est de 4 p. 100. Cette situation est très différente de la situation dans laquelle nous étions il y a un an ou deux.

Mme Jewett: Monsieur le Président, plus tard dans la journée, un de mes collègues citera les chiffres à la Chambre. Je n'ai pas les chiffres exacts à l'esprit pour le moment. D'une façon générale, même si ce que le député a dit est vrai, le taux d'inflation était bien plus élevé alors que maintenant, et il semblerait que le programme des six et cinq était plus néfaste que la politique incarnée par le projet de loi C-96. Le député constatera toutefois que d'ici 1990, si cette politique est adoptée, elle entraînera une perte représentant le double ou le triple de celle qui avait été causée par le projet de loi C-12. Nous pouvons donner les chiffres, mais puisque je ne les ai pas sous les yeux, je me contenterai de dire que la différence entre la perte entraînée par le programme des six et cinq et la perte que provoquera le projet de loi C-96 se chiffrera à plusieurs milliards de dollars.

[Français]

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, le projet de loi C-96 qui est à l'étude modère le taux de croissance des transferts fiscaux aux provinces, il ne les réduit pas. Il est important de faire cette distinction. Jusqu'à maintenant les députés de l'opposition nous parlent de coupures, de réductions, ils nous parlent aussi de la diminution de notre responsabilité envers des domaines provinciaux auxquels nous contribuons. Mais la vérité, monsieur le Président, c'est que le projet de loi C-96 modère le taux de croissance des paiements et ne les réduit pas. Au contraire, ils vont augmenter.

D'après la législation, le taux annuel moyen de croissance des transferts des FPE au cours des cinq prochaines années sera d'environ 5 p. 100. Le gouvernement fédéral s'attend à transférer aux provinces plus de 90 milliards de dollars en espèces et en soutien fiscal, c'est-à-dire en points d'impôt de FPE au total au cours de cette période. Par comparaison, les transferts ont totalisé environ 65 milliards de dollars au cours des cinq dernières années. Alors, il est faux, monsieur le Président, d'avancer que nous réduisons notre engagement envers les provinces. Au contraire, cela vient confirmer sans équivoque l'engagement pris par le gouvernement d'apporter aux programmes provinciaux de santé et d'enseignement un soutien considérable.

Les transferts dans le cadre du FPE aident au financement des programmes provinciaux tels que l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, les soins de santé supplémentaires, ainsi que les subventions à l'enseignement postsecondaire. Les provinces affectent les fonds en fonction de leurs propres priorités, comme je l'ai dit tout à l'heure à la députée de New Westminster—Coquitlam (M^{me} Jewett). Pour voir la taille des sommes qui sont impliquées dans ces transferts, monsieur le Président, je voudrais citer quelques chiffres.